

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 Mars 2021

Etaient présents : Arnaud HOTTIN, Sophie DECOTTIGNIES, Daniel DECROIX, Pierre-Marie DELEBECQUE, Didier DEPRAETERE, Isabelle DERACHE, Théo DESBONNET, Christophe DESCAMPS, Anne FOVELLE, Caroline FREGGI, Marie-Brigitte LEMESRE, Valérie MONNIER, Nicolas MOREAU, Brigitte NAESENS, Dominique PASTANT, Pascal THOBOIS, Yvette VARLET, Maurice VEILLEROY

Excusé : Jérémie LAGACHE

Ordre du jour :

- Compte Administratif 2020 ;
- Budget Primitif 2021 ;
- Fixation des taux d'imposition 2021 ;
- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCPC ;
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun voirie CCPC ;
- Modifications statutaires de la CCPC ;
- Convention de groupement de commande "renouvellement et maintenance des moyens d'impression" ;
- Contribution de la commune au titre de la défense extérieure contre l'incendie SIDEN-SIAN ;
- Divers.

1. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020

Sous la présidence de Mr Maurice Veilleroy, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 et le Budget Primitif 2021, qui s'établit ainsi :

- **Section de Fonctionnement** : Dépenses 1.130.097,49 € - Recettes 1.367.794,82 €, **soit un résultat de fin d'exercice : + 237.697,33 €**

- **Section d'Investissement** : Dépenses 407.295,90 € - Recettes 426.567,82 € + résultat 2019 reporté 78.019,77 €, **soit un résultat de fin d'exercice : + 97.291,69 €**

2. Budget Primitif 2021 :

- FONCTIONNEMENT : DEPENSES	1.370.700,00 €
Charges à caractère général	353.585,00 €
Charges de personnel	600.650,00 €
Autres charges de gestion courante	200.815,00 €
Charges financières	9.350,00 €
Virement à la section d'investissement	206.300,00 €
- FONCTIONNEMENT : RECETTES	1.370.700,00 €
Atténuation de charges	20.000,00 €
Produits des services	128.900,00 €
Impôts et taxes	882.653,16 €
Dotations et participations	333.191,00 €
Autres produits de gestion courante	3.100,00 €
Produits exceptionnels	2.855,84 €

- INVESTISSEMENT : DEPENSES	1.039.265,00 €
Remboursement d'emprunts	34.500,00 €
Frais d'études	47.000,00 €
Immobilisations corporelles	749.753,92 €
Immobilisations en cours	208.011,08 €
- INVESTISSEMENT : RECETTES	1.039.265,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	97 291,69 €
Subventions d'investissement	365.807,98 €
Virement de la section de fonctionnement	206.300,00 €
Investissement sous mandat	40.000,00 €
Solde d'exécution reporté	92.168,00 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement	237.697,33 €

Le Conseil Municipal approuve par 16 voix POUR et 2 CONTRE, le Compte Administratif 2020 et le Budget Primitif 2021.

3. Les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 sont reconduites à l'identique à l'année 2020 à l'unanimité, comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 14,36 % (inchangé)
auquel s'ajoute le taux départemental 2020 de 19,29 %, soit un total de 33,65 % ;
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 62,08 % (inchangé)

4. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 3140 en date du 19 Novembre 2020 par laquelle le règlement intérieur du Conseil Municipal avait été adopté. Suite à l'exercice de son contrôle de légalité, Monsieur le Préfet du Nord nous a informé que les articles 1 (*envoi convocation réunion de conseil*), 13 (*quorum*) et 28 (*mise à disposition local*) de ce règlement intérieur n'était pas réglementaires et nous a demandé de préciser les dispositions relatives aux règles de présentation des questions orales (voir règlement ci-joint).

Après délibération, le Conseil approuve ces modifications par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET) de la CCPC

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 25 Janvier 2021 concernant les charges de la compétence Politique de la Ville qu'il est envisagé de restituer à la commune d'Ostricourt au 1^{er} juillet 2021, et l'évolution de la compétence ECLAIRAGE PUBLIC.

Considérant que les tableaux impliquant les montant des charges transférées, s'agissant de la compétence Politique de la Ville et Eclairage public,

Considérant que la CLECT a pour rôle d'évaluer le montant des charges nettes transférées entre les communes et leur intercommunalité, c'est-à-dire à l'ensemble des charges minorée des recettes relatives aux compétences transférées entre communes et intercommunalité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, réunie le 25 Janvier 2021 concernant la restitution de la compétence POLITIQUE DE LA VILLE et la compétence ECLAIRAGE PUBLIC.

6. Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun voirie CCPC

Considérant que ce service commun apporte aux communes une aide d'ingénierie en matière de voirie et infrastructure. Ce service commun assistera la commune dans l'exercice de la compétence voirie et assurera une assistance à la programmation des travaux et la maîtrise d'œuvre dont les missions consistent à réaliser les études avant-projet et projet ; assistance pour le choix du prestataire ; assurer la conduite et la direction des travaux ; assistance pour la réception de travaux.

Considérant que cette convention était valable pour la durée du mandat précédent,

Qu'il convient de la renouveler sans limite de durée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de renouveler l'adhésion au service commun « voirie et infrastructures » géré par la Communauté de Communes Pévèle Carembault et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun « voirie et infrastructures » avec le Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

7. Modifications statutaires de la CCPC

Vu la délibération CC_2021_18 du Conseil communautaire en date du 15 février 2021 relative aux modifications statutaires de la communauté de communes Pévèle Carembault,

Considérant que cette délibération acte la restitution de la compétence « Politique de la ville » à la commune d'Ostricourt ; la prise de la compétence supplémentaire MOBILITES ; que les compétences exercées auparavant à titre optionnel le sont désormais à titre supplémentaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la modification des statuts de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

8. Convention de groupement de commande "renouvellement et maintenance des moyens d'impression"

Considérant que ce groupement de commande "renouvellement et maintenance des moyens d'impression" permettra, par le biais de l'analyse technique et financière des moyens d'impression des communes et des contrats de maintenance liés à ces équipements, de préparer efficacement le renouvellement des marchés de fourniture et maintenance.

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault sera coordonnateur de ce groupement de commandes. Et que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS à l'unanimité de participer au groupement de commandes « renouvellement et maintenance des moyens d'impression » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

9. Contribution de la commune au titre de la défense extérieure contre l'incendie SIAN-SIDEN

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 30 Juin 2016, du 30 Décembre 2016, du 31 Juillet 2017, du 29 Décembre 2017 et du 15 Juin 2018, du 28 Décembre 2018 et du 27 Décembre 2019 portant transfert au SIDEN-SIAN de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » par la commune
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie et décide d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune.

10. Divers

- **Bail de l'immeuble commercial 15 Place Alexander** : Mme Kathleen Verhaeghe, représentant PERFECT'MOD, nous a indiqué ne pas vouloir reconduire son bail pour la vente d'habillement et accessoires.

Vu la demande reçue de Madame Nathalie Regnez, représentant GRAINES DE SENS, intéressait par ce local commercial pour la vente de produits en vrac et divers.

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité, le bail à Mme Regnez pour la durée d'une année à compter du 1er Avril 2021.

- **Demandes de subvention** : Par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil décide de déposer des demandes de subvention auprès du Département au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADBV) pour la réfection de la rue de la Potence et pour la requalification du groupe scolaire ; dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2020 pour l'installation d'équipements de régulation (signalisation renforcée à leds) rue de la Motte et RD 954 ; et au titre de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en agglomération (sécurisation aux abords du centre ville).

- **Participation à l'achat d'un vélo électrique** : L'Adjointe au développement durable a proposé, dans le cadre de la politique communale en faveur de l'environnement et notamment des modes de déplacement alternatifs à la voiture, l'instauration d'une participation à l'achat d'un vélo à assistance électrique, afin de compléter l'aide de 200 € attribuée par la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe par 14 VOIX POUR, 3 CONTRE et 1 ABSTENTION, la participation communale à 50 € dans la limite des crédits inscrits au budget (1.000 € pour 2021 soit la possibilité d'attribuer 20 aides).